

# **Compte rendu**

## **du Conseil Municipal**

### **de la séance du samedi 21 novembre 2020**

Secrétaire de la séance : Natacha CESSAC

Présents : Habib FENNI, Françoise CHABERT, Franck ROCHE, Marc ROSSBURGER, Emmanuel COULOMBS, Evelyne FILLEUL, Isabelle MAIGNE, Eric TOURNIER, Jean VERGNE, Natacha CESSAC, Jeanne REAL, Nicolas DUPONT, Gilbert JENNY, Alain GOUYGOU, Chantal GUERBY-AUSSEL, Laurent MOSKALIK, Céline FLESCH

Excusées : Cécile VIEILLESZAZES, Valérie HORTIN

#### **Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2020
- 2 - Décision modificative N°2 - Budget assainissement collectif de Sarrazac
- 3 - Décision modificative N° 1 - Budget épicerie communale
- 4 - Décision modificative N°3 - Budget principal
- 5 - Décision modificative N°1 - Budget Lotissement les Pavades
- 6 - Délibération renforcement du réseau électrique alimentation borne électrique du Pech Montat
- 7 - Délibération prise en charge bon d'achat concours de dessin - Médiathèque
- 8 - Délibération création poste d'adjoint technique à temps complet
- 9 - Délibération cession de terrain au lieu-dit "La rochette"
- 10 - Délibération emprunt - Budget eau potable - Travaux secteur de Verdale
- 11 - Point sur l'avancement du dossier "réfection des trottoirs sur la RD820"
- 12 - Point sur l'avancement du projet écoles regroupées
- 13 - Point sur la création du syndicat des eaux de Martel
- 14 - Point assainissement collectif de Cressensac - Projet restauration STEP
- 15 - Points divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point 9 à l'ordre du jour concernant la cession de terrain au lieu-dit "La rochette" est à retirer. Le Conseil Municipal approuve le retrait du point 9 de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'adressage sur la commune. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2020. Le Conseil Municipal approuve le compte rendu tel que rédigé, abstention de Natacha CESSAC absente lors de ce Conseil Municipal.

#### **Délibérations du conseil :**

Décision modificative N°2 - Budget assainissement collectif de Sarrazac (DE\_2020\_081)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6541	Créances admises en non-valeur	0.37	
6262	Frais de télécommunications	-0.37	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Décision modificative N°1 - Budget Epicerie communale (DE\_2020\_082)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6021	Matières consommables	7650.00	
707	Ventes de marchandises		7650.00
<b>TOTAL :</b>		<b>7650.00</b>	<b>7650.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>7650.00</b>	<b>7650.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Décision modificative N°3 - Budget principal (DE\_2020\_083)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2031 - 125	Frais d'études	7587.64	
2135 - 306	Installations générales, agencements	0.00	
020	Dépenses imprévues	-2723.43	
2135 - 306	Installations générales, agencements	2723.43	
13251 - 125	Subv. non transf. GFP de rattachement		1438.14
1326 - 125	Subv. non transf. Autres E.P.L.		4793.82
1328 - 125	Autres subventions d'équip. non transf.		1355.68
<b>TOTAL :</b>		<b>7587.64</b>	<b>7587.64</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>7587.64</b>	<b>7587.64</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Décision modificative N°1 - Budget Lotissement Les Pavades (DE 2020 084)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
7133 (042)	Variat° en-cours de production biens	27615.00	
7133 (042)	Variat° en-cours de production biens		27615.00
<b>TOTAL :</b>		<b>27615.00</b>	<b>27615.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
3355	Travaux	27615.00	
3355 (040)	Travaux		27615.00
<b>TOTAL :</b>		<b>27615.00</b>	<b>27615.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>55230.00</b>	<b>55230.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Renforcement du réseau électrique d'alimentation pour l'installation d'une borne électrique de rechargement au Pech Montat (DE 2020 085)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du raccordement d'une borne de rechargement électrique à l'aire de repos de Pech Montat, il convient de construire deux lignes haute tension souterraines, la première sur le chemin rural dit de "Verdale" et la deuxième au lieu-dit "Le Vignon".

Pour ce faire, ENEDIS propose à la commune de Cressensac-Sarrazac de signer deux conventions de servitudes.

Monsieur le Maire donne lecture de ces deux conventions.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la société ENEDIS à réaliser les travaux précités.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions de servitudes et tous documents se rapportant à ce dossier.

Prise en charge de bons d'achat suite au concours de dessin organisé par la médiathèque (DE 2020\_086)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du concours de dessin organisé par la Médiathèque Roger SOL il a été offert par la municipalité trois bons d'achat au vainqueur des différentes catégories soit un bon de cinquante euros et deux bons de trente euros à valoir chez les commerçants de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider par la présente délibération la prise en charge de ces bons d'achat afin que les factures fournies par les commerçants concernés puissent être payées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre à la charge de la commune le bon de cinquante euros et les deux bons de trente euros soit au total cent dix euros.
- D'inscrire cette dépense au budget primitif
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/01/2021 (DE 2020\_087)

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

### **DECIDE**

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **CREDIT AGRICOLE - Emprunt Budget Eau Potable (DE\_2020\_088)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension du réseau d'eau potable sur le secteur de Verdale, il convient de financer une partie de ces travaux par l'emprunt.

Monsieur le Maire donne lecture des conditions émises par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

#### **Caractéristique de l'emprunt :**

#### **Objet : Extension du réseau d'eau potable – Secteur de Verdale**

**Montant : 160 000 €**

**Durée de l'emprunt : 180 mois**

**Taux fixe : 0.71 %**

**Périodicité : annuel**

**Échéances constantes**

**Frais de dossier : 320 €**

**Déblocage** : Le déblocage des fonds interviendra au plus tard 4 mois après la date d'édition du contrat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide

- Que la collectivité de Cressensac-Sarrazac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt aux caractéristiques exposées par Monsieur le Maire.
- Que la collectivité de Cressensac-Sarrazac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- Que la collectivité de Cressensac-Sarrazac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

- Que le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur Habib FENNI, Maire de la commune.

#### Convention SDAIL - ADRESSAGE (DE 2020\_089)

Monsieur le Maire précise la nécessité de mettre en place l'adressage sur notre commune.

Il donne lecture de la convention proposée par le Syndicat D'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL) pour accompagner la commune de CRESSENSAC-SARRAZAC dans ce projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de cette assistance technique par les services du SDAIL s'élève à 3 822 € HT (trois mille huit cent vingt-deux euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire appel aux services du Syndicat D'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL) pour accompagner la commune de CRESSENSAC-SARRAZAC dans la mise en place de l'adressage
- Approuve la convention proposée par le Syndicat D'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### **Point sur l'avancement du dossier "réfection des trottoirs sur la RD820"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau du budget prévisionnel concernant la réfection des trottoirs sur la RD820, il précise avoir eu l'accord le 23 octobre 2020 de la DETR pour un montant de 112 724€ (35%) et rappelle aussi avoir eu l'accord le 21 septembre 2020 de la dotation amende de police pour 13 819€ (4,25%).

Les demandes de subventions faites auprès du Conseil Départemental du LOT pour une aide de 48 731,46€ (15%), du Conseil Régional pour 30 000€ (9,23%) sont toujours en attente de réponse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le total des travaux s'élève à 324 876,44€, resterait à charge de la commune 118 619,16€ (28,5%) qui serait financé par l'emprunt.

Monsieur le Maire précise que cela est seulement l'emprunt pour la réfection des trottoirs de la RD820, il y aurait également un emprunt de 129 000€ concernant l'enfouissement des réseaux électriques, France Telecom et éclairage public.

Ce qui ferait au total un emprunt d'environ 250 000€ pour le projet complet.

Concernant la réfection du réseau eau potable dans le bourg des travaux sont aussi à effectuer d'une valeur de 175 000€ pris sur le budget annexe « Eau potable ».

Les travaux sont prévus pour Mars/Avril.

#### **Point sur l'avancement du projet écoles regroupées**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux réunions avec les architectes ont eu lieu, une à la salle des fêtes, une autre en visioconférence via l'application zoom.

Il présente à l'assemblée le projet sous forme de vidéo, et donne des explications sur le projet accompagné de Marc ROSSBURGER et Laurent MOSKALIK.

Il précise qu'il a été décidé d'augmenter la superficie de la cuisine, elle passerait de 70 m<sup>2</sup> initialement prévue à 100 m<sup>2</sup>.

Emmanuel COULOMBS précise que l'entrée de l'école doit être agréable pour les parents et que la zone d'attente doit bien être séparée de la zone véhicule. Il demande également si une zone piétonne est prévue pour les parents venant à pied du village.

Gilbert JENNY demande s'il a été prévu qu'un écran végétal soit réalisé devant l'école pour ne pas avoir vue sur l'école de la route sur le plan sûreté et sécurité routière.

En ce qui concerne la voirie autour de cette nouvelle école, un métrage des architectes est attendu. Monsieur le Maire précise que Cauvaldor ne participe pas à la création de voirie, une fois la voirie réalisée, il est cependant possible de leur céder la voirie pour l'entretien, à ce jour aucune décision n'a été prise, c'est une réflexion à avoir prochainement.

Pour la prise en charge de cette voirie, deux pistes se présentent, soit par un bureau d'étude via les architectes, soit par la SDAIL.

En ce qui concerne le parking le programmiste a calculé que 20 stationnements coûteraient environ 80 000€.

En ce qui concerne la toiture, le choix se porte sur le zinc qui donne un meilleur rendu visuel et a une meilleure tenue dans le temps.

Monsieur le Maire précise que l'idée d'un toit végétal ou toit terrasse a été abandonnée. La superficie de cette toiture est de 1 200 m<sup>2</sup>.

Evelyne FILLEUL demande si une citerne a été prévue pour récupérer les eaux de pluies.

En ce qui concerne la charpente elle sera en bois lamellé/collé, ce qui évite d'avoir des poteaux de soutènement.

Evelyne FILLEUL demande si autant de vitrages sont nécessaires, par soucis d'isolation, ainsi que pour la distraction des enfants.

Monsieur le Maire précise avoir la validation des institutrices et qu'un système de stores est prévu.

Concernant le chauffage, trois possibilités existées : chaudière PAC (air/eau), géothermie (sol/eau) ou chaudière à bois.

La commune a consulté le rapport de comparaison et le choix s'est porté sur la géothermie.

Cela aurait un coût élevé à l'achat mais permettrait de réaliser des économies à long terme.

Des subventions supplémentaires peuvent être perçues pour ce système.

Il s'agit d'un chauffage par le sol dans la partie « école » et de radiateurs sur la partie « cuisine ».

Une étude de terrain est en cour.

Le coût du projet dans sa totalité s'élève à 1 760 850 €. Monsieur le Maire négocie à la baisse des prix.

Il restera à analyser la capacité d'emprunt de la commune pour ce projet.

Actuellement la banque Crédit Agricole propose un taux à 0,71 % et ce jusqu'au 5 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée 2021, le bus réalisant le « porte à porte » sur la commune déléguée de Cressensac ne sera plus, ce qui permettra de faire 20 000 € d'économie annuel.

## **Point sur la création du syndicat des eaux de Martel**

Monsieur le Maire rappelle que nous inviterons Mme Bourasse du SYDED au prochain conseil municipal.

Le futur syndicat devrait être créé le 1er janvier 2021.

## **Point assainissement collectif de Cressensac - Projet restauration STEP**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune rencontre actuellement des problèmes sur le réseau d'assainissement collectif de Cressensac.

Celui-ci se bouche régulièrement. La société SAUR a réalisé un devis pour un curage de tout le réseau ainsi qu'un passage de caméras dans la partie bourg, celui-ci s'élève à 6 000 €

Concernant la STEP de Cressensac, une étude a été faite, l'eau rejetée est aux normes.

Le répartiteur de la STEP serait peut-être à changer, nous attendons des propositions du SYDED et du cabinet Dejante.

Le SYDED certifie que le mode de fonctionnement de la STEP est correct.

## **Points divers**

- Tags au cimetière de Cressensac :

« Macron assassin », une plainte a été posée par la commune, un nettoyage de mur sera réalisé.

- Chemin blanc :

L'entreprise DELPY de Malemort a repris 5 chemins sur Sarrazac et 9 sur Cressensac.

- Fleurissement :

Sur Cressensac cela se fera pendant les travaux de réfection des trottoirs.

Sur Sarrazac/L'Hôpital Saint Jean avant la fin 2020.

Emmanuel COULOMBS pilotera ce projet et précise qu'il s'agit plutôt de verdissement que de fleurissement.

Il est aussi nécessaire qu'avant 2024 le(s) local(s) des cantonniers soit(ent) amélioré(s), pour tout centraliser dans un seul local.

- Jeux d'enfants :

Les 43 enfants du CE1 au CM2, ont été interrogés, leurs avis sont partagés

	CE1	CE2	CM1/CM2	TOTAL
Robinier	3	8	19	30
Coloré	3	9	1	13

- Presbytère de Sarrazac :

Un locataire occupera ce logement à compter du 1er mars 2021, pour un loyer de 750 € mensuel.

- Personnes âgées :

Les années précédentes nos aînés avaient le choix entre un repas ou un colis, cette année au vu de la crise sanitaire, le choix a été fait de ne pas faire de repas et de ne faire que des colis pour toutes les personnes de plus de 80 ans, ce qui fait 91 colis : 11 couples donc un colis plus conséquent pour eux et 80 personnes seules.



La commande a été passée, les colis devraient arriver la semaine avant Noël.  
Budget de 1300 €.

Céline FLESCHE informe qu'un arbre communal est tombé chez une habitante dans le bourg de Cressensac.

Isabelle MAIGNE demande si le Téléthon aura lieu cette année, ayant fait un point avec Natacha CESSAC sur les associations présentes habituellement, cela semble encore jouable à organiser. A priori aucune manifestation ne serait autorisée cette année. Monsieur le Maire propose de faire un point don à la mairie.

Isabelle MAIGNE informe que tout est lancé pour la foire à la truffe, la commission animation prend les devants de quand même organiser celle-ci. Un point sera fait début janvier suivant la situation de la crise sanitaire et de savoir si la foire est maintenue ou pas.

Le chapiteau est réservé auprès de la mairie de Martel. Isabelle MAIGNE demande si quelqu'un aurait un barnum à prêter d'environ 4 x 3 pour la brouillade et la buvette. En ce qui concerne le repas, ont répondu présent La bonne famille à Sarrazac et le restaurant Chez Poquet à Cressensac nous attendons également la réponse de L'optimiste. Chacun fixerait son prix, et chacun son menu sur le thème de la Truffe.

Evelyne FILLEUL informe que des habitants de la commune demandent concernant la poste si une fermeture définitive est en prévision, Monsieur le Maire répond par la négative. En ce qui concerne les fermetures exceptionnelles, il s'agit seulement d'un problème de gestion du personnel.

Franck ROCHE informe que les eaux de pluie ruissellent abondamment dans le bourg de Cressensac, il faudra prévoir des saignées. Ce problème sera amélioré lors des travaux de la RD 820.

Alain GOUYGOUX précise qu'un désherbage de livres a été effectué à la bibliothèque de Martel et qu'ils ont environ 500 livres à redistribuer dans les bibliothèques du canton, il se rapprochera de Françoise CHABBERT.